NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

Point d'étape

L'avenant n°4 à l'Accord de branche relatif à la formation professionnelle, conclu le 17 octobre 2024 et signé unanimement par les organisations syndicales représentatives a été étendu par arrêté du 21 mars 2025.

Par ailleurs, la prochaine CPPNI se tiendra le 15 mai 2025, et abordera les sujets suivants :

- Suivi de l'**accord du 23 mai 2024 portant sur la révision partielle de la CCN** (classification des emplois conventionnels).
- Poursuite de la négociation portant sur l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**
- Ouverture de la négociation portant sur la **formation professionnelle et le développement des compétences et des qualifications.**